

## CITÉ DE DORVAL

Le 18 avril 2023

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue dans la chapelle de la résidence « Quatre-Vents », 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 17 avril 2023, à 19 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

### SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau, Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général  
Me Chantale Bilodeau, Greffière et Directrice des affaires publiques  
Me Julia Levitin, Greffière adjointe

---

### **CM2304 159**

#### **1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 17 avril 2023, après ajouts des sujets 9.1 et 9.2 demandés par le conseiller Pascal Brault et le sujet 9.3 demandé par le conseiller Jean-François Leroux :

- 9.1 Règlement sur la constitution et la procédure de fonctionnement des comités et des organismes à but non lucratif;
- 9.2 Résolution demandant de rendre publics le rapport de consultation publique de BC2 avant les assemblées des 24 et 25 avril;
- 9.3 Remerciement aux employés de la Cité pour le travail accompli durant le verglas et les pannes de courant;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **MOT DU MAIRE**

#### Séances d'informations pour présenter le rapport relatif à la planification urbaine à Dorval

« Dans le cadre de l'exercice de planification urbaine touchant plusieurs secteurs de son territoire, la Cité de Dorval a invité ses citoyens à participer à deux séances d'information, lors de laquelle sera présenté le rapport qui a été rédigé.

Ce rapport est une compilation des plus de 1000 réponses au sondage des résidents et une compilation de tous les exercices et ateliers qui ont été réalisés au cours des trois séances de travail avec nos résidents et les membres des associations de la Cité. Le rapport fournit également un portrait des commentaires, des réponses et des idées qui ont été recueillis. Considérant ces informations, 8 grandes orientations principales de planification ressortent et guideront les prochaines étapes de l'exercice de planification. Toutes ces informations seront présentées lors des rencontres prévues les 24 et 25 avril.

*Ces informations ne sont ni exactes ni erronées et ces informations ne peuvent pas être modifiées pour convenir à un point particulier, car ces informations et le rapport appartiennent aux plus de 1250 résidents qui ont participé à ce processus de consultation. Cela reste un résumé du point de vue de chacun.*

*J'ai été extrêmement impressionné par le fait que notre communauté a fortement participé au processus de consultation, car cela montre que tous les secteurs de la ville ont participé de manière égale, ce qui signifie que le résultat global est pondéré de manière égale dans toute la communauté et reflète une large base commune en ce qui concerne ce que la Cité de Dorval pourrait ressembler dans les 10 à 15 prochaines années.*

*J'espère que beaucoup de résidents seront présents aux présentations des résultats du sondage et aux ateliers les 24 et 25 avril. Le 26 au matin, tous les documents de présentation seront mis à disposition sur le site Internet de la Cité en français et en anglais.*

*Encore une fois, je remercie tous les résidents, plus de 1250 personnes, qui ont pris de leur temps pour faire entendre leur opinion sur leur vision future de notre belle Cité.*

#### *Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval*

*La mission du Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval est de venir en aide aux Dorvalois et Dorvaloises de tous âges afin d'encourager leurs accomplissements personnels dans le domaine de la culture, des arts, des sports et des loisirs. Un deuxième volet du Fonds permet aussi d'offrir un soutien au développement des parcs de la Cité.*

*Il est doté d'un **comité d'évaluation** chargé d'évaluer les demandes est formé des personnes suivantes :*

- Trois membres du conseil municipal*
- Deux employés du Service des loisirs et de la culture de la Cité*
- Un employé de la Division de l'assistance communautaire de la Cité*
- Un membre du comité exécutif de l'Association athlétique de Dorval*
- Quatre citoyens de Dorval*

*Leurs noms peuvent être demandés au Greffe en faisant une demande d'information.*

*Les **motifs de soutien financier acceptés** et les **critères d'admissibilité** sont tous décrits sur le site Internet de la Cité de Dorval sous la rubrique **Communauté**.*

*Le Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval est un organisme à but non lucratif enregistré auprès du Registraire des entreprises du Québec. Il a présentement un solde de 790, 0000 \$ dans son compte budgétaire en temps de juin 2022 et qui est contrôlé par la Cité de Dorval et est également vérifié chaque année par les vérificateurs externes de la Cité de Dorval, Raymond Chabot Grant Thornton.*

*J'encourage tous les résidents de Dorval à consulter notre site Internet pour se familiariser avec ce fonds et comment on peut recevoir une subvention dans le domaine des arts et de la culture et pour les activités sportives et récréatives. J'encourage également les citoyens à contacter leur conseillère-conseiller ou la Directrice des Sports, Loisirs, Culture et développement social, Mme Véronique Cunche.*

#### *Terrain Betty Russel – OMHM Dorval*

*Depuis plusieurs années, la Cité de Dorval est propriétaire d'une propriété qui fut à une certaine époque le site du centre Betty Russel. Ce bâtiment a été démoli en raison de son ancienneté et le site est resté vacant pendant de nombreuses années. Cependant, c'est la vision de ce Conseil et des Conseils passés de développer cette propriété au profit de notre population aînée, ce qui manque grandement à Dorval.*

La Cité travaillait depuis un certain temps à la préparation d'un tel projet dans l'espoir qu'un financement puisse éventuellement être trouvé. Soudain, au printemps 2022, le gouvernement provincial a annoncé le projet PHAQ ou Programme d'habitation abordable Québec. Nous avons pu déposer rapidement notre projet et en mai 2022, la Cité a reçu la confirmation que notre projet serait accepté dans le projet PHAQ et par la SHQ (Société d'habitation du Québec). De plus, notre projet sera géré par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

Ce soir, nous allons approuver au point 5.7 une résolution qui stipule en partie que la Cité de Dorval a l'intention de vendre la propriété à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour le projet de développement appelé Résidence Harmonie-Dorval. C'est donc avec grand plaisir que nous annonçons, ce soir, ce que nous espérons être une résidence pour personnes âgées de 100 unités pour personnes à faible revenu. Nous avons hâte de travailler avec l'OMHM au cours des prochains mois et de faire en sorte que ce projet puisse se concrétiser le plus rapidement possible. »

---

## CM2304 160

### 1.2 Période de questions et réceptions des requêtes

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la Webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à [www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal](http://www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal).

1. Les résidents du cercle Handfield, de l'avenue Neptune, du croissant McNicoll et de l'avenue Boylan, demandent d'avoir accès au **rapport relatif à la planification urbaine** avant que celui-ci ne soit présenté aux citoyens les 24 et 25 avril 2023.
2. Un résident de la place Picard adresse des questions concernant l'étude de planification du **réseau cyclable** préparée par la firme AECOM;  
*(Le conseiller Pascal Brault prend la parole après avoir obtenu l'autorisation du maire et donne des informations au résident relativement aux intentions de la Cité en lien avec la planification du réseau cyclable et encourage le résident à assister aux audiences publiques de la CMM).*
3. Une résidente de la 5<sup>e</sup> avenue adresse des questions concernant les **permis d'abattage ou d'élagage des arbres**.
4. Un résident de l'avenue Martin invoque un possible problème de drainage depuis la reprise des travaux de stationnement au **parc St-Charles**.
5. Une résidente de l'avenue Girouard adresse des questions concernant : 1) le **parc St-Charles**; 2) la **piscine Ballantyne**; et 3) l'ajout du hockey libre et de l'activité bâton-rondelle à la période du patinage libre de l'**aréna Edgar Rouleau**.
6. Deux résidents du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore demandent si la Cité de Dorval possède des conduites d'eau en **amiante**.
7. Une résidente de l'avenue Clément adresse des questions concernant : 1) les **camps de jour**; 2) le **salaire des moniteurs** de camp; et 3) le **manque de moniteurs** de camp.
8. Une résidente de l'avenue St-Léon adresse des questions concernant : 1) la participation de **Barbada** au Club de l'heure du conte; 2) la **peinture de rue** au coin du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore et de Pine Beach; et 3) la présence du **fluorure** dans l'eau potable.
9. Deux résidentes de l'avenue Louise-Lamy adressent des questions concernant le **projet Jardins Dorval**.

10. Une résidente de la 5<sup>e</sup> avenue demande si les véhicules sortant du stationnement du **projet Jardins Dorval** pourraient être dirigés vers l'est sur Carson.
11. Une résidente de l'avenue Pine Beach demande si l'**enfouissement des lignes de distribution électriques** est possible pour éviter des pannes d'électricité majeures comme celles du 5 avril dernier.
12. Un résident de Vaudreuil-Dorion adresse des questions concernant les **nano-particules de noir de carbone**.
13. Un résident de Lachine adresse des questions concernant les **terrains de basketball**.
14. Une résidente du cercle Handfield adresse des questions concernant : 1) la structure des rencontres avec les **développeurs**; et 2) l'augmentation du pourcentage des **espaces verts** à Dorval.
15. Un résident de l'avenue Neptune adresse des questions concernant : 1) le processus de présentation du **rapport relatif à la planification urbaine**; et 2) les murs de pierre du **domaine McConnell**.
16. Un résident du croissant Handfield adresse des questions concernant : 1) le **Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval**; 2) les **activités culturelles** et l'existence ou non d'un **comité culturel** au sein de la Cité; et 3) la hauteur maximale des **haies** permise à Dorval.
17. Un résident de l'avenue John-Pratt adresse une question concernant la mise en place d'un lieu servant à offrir des prestations des **arts de la scène**.
18. Une résidente du croissant McNicoll adresse diverses questions concernant l'incendie du **440, Gallant**; et 2) la préservation des **sites archéologiques** sur des terrains privés.
19. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore adresse des questions concernant : 1) le projet de revitalisation du **chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore**; 2) l'audit du bâtiment et l'étude patrimoniale relative au **12, Dahlia**; et 3) le **Plan directeur des parcs et des bâtiments** de loisirs et culture.
20. Une résidente de l'avenue Mousseau-Vermette adresse des questions concernant : 1) les **consultations citoyennes** par la firme BC2; 2) les **logements abordables**; et 3) les **contrats octroyés** à la firme BC2 par la Cité.
21. Un résident de l'avenue Dawson adresse des questions concernant : 1) la présence des **nids-de-poule** sur le territoire de la Cité; 2) l'entretien des **arbres publics** dans les parcs; et 3) les frais d'adhésion du **centre d'entraînement** de Dorval.
22. Un résident de l'avenue Saint-Charles adresse des questions concernant : 1) le **Comité sur l'intégration des personnes handicapées à Dorval**; 2) un suivi concernant une demande d'accès à l'information; et 3) le **ruisseau Bouchard**.

---

Durant son tour de parole le résident de l'avenue Saint-Charles, élève la voix, lance des injures, utilise un langage irrespectueux et gêne le déroulement de la séance en violation du *Règlement de régie interne du conseil municipal de la Cité de Dorval*.

Monsieur le maire Marc Doret suspend la séance à 21h25 suite au refus du résident de quitter la salle du Conseil.

La séance reprend à 21h43.

---

## CM2304 161

### 2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 20 mars et de la séance extraordinaire du 3 avril 2023

Attendu que les procès-verbaux de la séance régulière du 20 mars 2023 et de la séance extraordinaire du 3 avril 2023 ont été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

D'approuver les procès-verbaux des séances du 20 mars et du 3 avril 2023 tels que rédigés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2304 162**

### **2.2 Dépôt du rapport 2022-2023 du Comité sur l'environnement**

Est déposé pour l'information des membres du conseil, le rapport 2022-2023 du Comité sur l'environnement

---

## **CM2304 163**

### **3.1 Règlement de délégation - Dépôt des rapports de décisions déléguées**

Est déposé pour l'information des membres du conseil le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 9 mars au 4 avril 2023 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005.

---

## **CM2304 164**

### **3.2 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement régissant la démolition d'immeubles no. RCM-97-2023**

Attendu que le projet de loi 69 intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* est entré en vigueur le 1er avril 2021 et apporte des modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Attendu que la Cité de Dorval a un règlement de démolition en vigueur, tel qu'exigé par l'article 148.0.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit le règlement concernant la démolition d'immeubles no. RCM-4-2005;

Attendu que la Cité de Dorval doit modifier son règlement de démolition en vigueur afin de se conformer aux nouvelles exigences du chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que le règlement concernant la démolition d'immeubles numéro RCM-4-2005 en vigueur comporte aussi plusieurs irritants;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement de démolition afin d'abroger le règlement RCM-4-2005, corriger les irritants et introduire les nouvelles mesures exigées par le projet de loi 69;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

**IL EST RÉSOLU:**

Que le conseil municipal de la Cité de Dorval adopte le projet de règlement de démolition d'immeubles no. RCM-97-2023;

Qu'une assemblée de consultation publique pour ledit règlement RCM-97-2023 soit fixée au 11 mai 2023 à 18h45 et qu'avis public soit publié à cet effet conformément à la loi;

Que monsieur le conseiller Christopher von Roretz donne avis de motion à l'effet de proposer l'adoption, à une séance ultérieure du Conseil, du règlement de démolition d'immeubles no. RCM-97-2023 et qu'il(elle) dépose ledit projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2304 165**

### **4.1 Service d'aide à la rédaction de devis technique d'appels d'offres - Renouvellement 2023**

Attendu qu'une entente avec la FQM a été approuvée par résolution du conseil CM2011 392 en novembre 2020, pour accompagner les Travaux publics de la Cité de Dorval, en matière de voirie et d'environnement, pour un montant ne dépassant pas 50 000,00 \$ TTC, pour 2021;

Attendu qu'un renouvellement de l'entente avec la FQM a été approuvé par résolution du conseil CM2204 171, pour un montant ne dépassant pas 50 000,00 \$ TTC, pour 2022;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement de l'entente avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour un montant ne dépassant pas 50 000,00 \$ TTC pour 2023;

D'autoriser le directeur des Travaux publics à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Imputation: Poste budgétaire 02 320 11 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2304 166**

### **4.2 Services d'enlèvement d'une conduite abandonnée sur le territoire d'ADM près de Chanteclerc**

Attendu que la Cité de Dorval doit enlever une conduite abandonnée pour répondre aux exigences d'ADM afin d'avoir une meilleure compaction des sols;

Attendu que l'appel d'offres sur invitation IM2023-06 a été lancé le 14 mars pour des services d'enlèvement d'une conduite abandonnée sur le territoire d'ADM près de Chanteclerc;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Réhabilitation DuO inc. plus basse soumissionnaire conforme pour des services d'enlèvement d'une conduite sur le territoire de l'ADM au montant global de 63 900 \$ TTC, conformément à sa soumission conforme ouverte le 22 mars 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 320 25 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2304 167**

**4.3 Services professionnels dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur des parcs et des bâtiments de loisirs et culture**

Attendu que la Cité de Dorval Cité de Dorval souhaite se doter d'une vision et d'un outil de planification et d'aide à la décision pour le développement de ses parcs et espaces verts, et de ses bâtiments de loisirs et de culture ;

Attendu que la Cité de Dorval a la volonté, avec ce plan, d'augmenter la qualité de vie des citoyens et le développement de la communauté ;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite également, dans les étapes de ce processus, planifier des activités de consultation publique et de participation citoyenne qui serviront à bien comprendre les besoins et désirs de la population, à valider les interventions et à les ajuster au besoin.

Attendu qu'une seule entreprise conforme a répondu à l'avis public d'appel d'offres LC2023-01 pour un mandat de services professionnels dans le cadre de la mise en place d'un plan directeur des parcs et des bâtiments de loisirs et culture;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

De retenir les services de l'entreprise Stantec Experts-conseils Itée, seule soumissionnaire conforme, pour accompagner la Cité de Dorval dans l'élaboration d'un plan directeur des parcs et des bâtiments de loisir et culture, au montant global de 169 047,74 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 28 mars 2023.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 20 534 et 02 701 50 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2304 168**

**4.4 Programme de travailleurs de milieu de rue pour 2023.**

Attendu que le programme de travailleurs de rue offre des services d'intervention auprès des jeunes de 12 à 25 ans de l'Ouest de l'Île en difficulté ou présentant des risques;

Attendu que le programme aide notamment à prévenir la criminalité, la toxicomanie et la détresse psychologique et à favoriser l'intégration des jeunes dans la communauté;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Cité de Dorval d'octroyer, comme à chaque année, un contrat de sept mois à AJOI (Action jeunesse de l'Ouest de l'île);

Attendu que l'alinéa 2.1 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer un contrat de gré à gré à un organisme à but non lucratif;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

D'émettre un bon de commande à AJOI (Action Jeunesse de l'Ouest de l'île) pour des services d'intervention offerts dans le cadre du programme de travailleurs de milieu de

rue 2023 pour une période de sept mois, au coût global de 32 178,00 \$.

Imputation : Poste budgétaire 02-210-10-534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2304 169**

##### **4.5 Travaux de décapage au jet de sable et peinture des bassins - Centre aquatique et communautaire Surrey**

Attendu que la peinture des bassins au centre aquatique et communautaire Surrey s'effrite et décolle progressivement;

Attendu que des travaux de décapage et de peinture des bassins au centre aquatique et communautaire Surrey devront être exécutés avant le début de la saison 2023;

Attendu que l'entreprise SODEM a demandé des prix à trois entrepreneurs pour des travaux de décapage et de peinture;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autorisation l'émission d'un bon de commande à l'entreprise SODEM, pour des travaux de décapage au jet de sable et peinture des bassins au centre aquatique et communautaire Surrey exécutés par l'entrepreneur Xtremesandblast, au montant global de 64 564,21 \$ TTC, conformément à sa proposition no 20230355.

Imputation: Poste budgétaire 23 080 16 004, projet 2023-16, virement requis de 60 000 \$ du projet PTI ligne 19, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2304 170**

##### **4.6 Modifications et mises à jour des séquences de contrôles de la ventilation - Complexe aquatique et sportif Dorval**

Attendu que le manque de contrôle des différentiels de pression entre les bassins et la zone d'accueil au complexe aquatique et sportif Dorval engendre un inconfort majeur en causant des émanations et des courants d'air dans l'ensemble du bâtiment;

Attendu qu'il est requis d'apporter des modifications aux contrôles des différentiels de pression pour améliorer la qualité de l'air dans le bâtiment;

Attendu que Regulvar est le seul fournisseur des équipements Delta installés dans les bâtiments municipaux et que pour assurer une compatibilité des contrôleurs, il est requis de poursuivre avec ces mêmes équipements;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Regulvar, pour des travaux de modification des contrôles de la ventilation au complexe aquatique et sportif Dorval, au montant global de 50 703,98 \$ TTC conformément à ses trois soumissions du 20 mars 2023.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 44 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2304 171**

**4.7 Réhabilitation structurale des conduites d'eau potable 2023**

Attendu que l'appel d'offres public IM2023-04 a été lancé le 2 mars 2023 pour le contrat annuel de réhabilitation structurale des conduites d'eau potable pour 2023;

Attendu que quatre entreprises ont déposé une soumission;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'accorder un contrat à l'entreprise Foraction inc., plus basse soumissionnaire conforme pour la réhabilitation structurale des conduites d'eau potable, au montant global de 1 380 700,00 \$ TTC. conformément à sa soumission ouverte le 27 mars 2023.

Imputation : Poste budgétaire 23 050 10 000, projet 2023-04, financé en partie par une subvention du TECQ (536 272 \$ net) et par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2304 172**

**4.8 Services de sonorisation et d'éclairage pour les spectacles de la Fête nationale du Québec et la fête du Canada pour 2023**

Attendu que la Cité de Dorval offre une programmation spéciale lors de la Fête nationale et la fête du Canada au parc du Millénaire;

Attendu que des services de sonorisation et d'éclairage sont requis pour les spectacles de la Fête nationale et la fête du Canada présentés par la Cité de Dorval;

Attendu que la Cité de Dorval a fait une demande informelle de prix auprès de trois fournisseurs;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

D'émettre un bon de commande auprès du fournisseur Chris Blais, fournisseur ayant soumis le plus bas prix, pour la sonorisation et l'éclairage pour les spectacles de la Fête nationale du Québec et la fête du Canada pour 2023 pour un montant total de 23 190,46 \$ TTC.

Imputation: poste budgétaire 02 701 70 450

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2304 173**

### **4.9 Rejet des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres TP2023-03 – Construction d'une patinoire extérieure réfrigérée recouverte**

Attendu que quatre soumissionnaires ont répondu à l'avis public d'appel d'offres TP2023-03, pour les travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée recouverte;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est Construction Ecodomus inc. pour un prix total de 10 892 053,15 \$ TTC.

Attendu que l'estimation des coûts des travaux effectué par la firme ABCP architecture est inférieure au prix soumis par le bas soumissionnaire conforme, de même qu'au montant prévu au programme triennal d'immobilisation de la Cité de Dorval;

Attendu qu'après analyse du dossier, le Service du génie recommande de rejeter les quatre soumissions reçues et de réviser les besoins et l'ampleur des travaux;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

De rejeter l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public TP2023-03 pour les travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée recouverte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2304 174**

### **4.10 Services d'arpenteurs-géomètres pour le projet de revitalisation du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore entre les avenues Dorval et St-Charles**

Attendu que les services d'arpenteurs-géomètres sont requis dans le cadre du projet de revitalisation du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore;

Attendu qu'un appel d'offres public TP2023-08 a été lancé et que cinq entreprises ont déposé une soumission;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

**IL EST RÉSOLU:**

De retenir les services de l'entreprise SGTS Arpenteurs-géomètres inc., plus basse soumissionnaire conforme, pour des services professionnels d'arpenteurs-géomètres, au montant global de 24 604,65 \$ TTC conformément à sa soumission ouverte le 28 mars 2023.

Imputation: Poste budgétaire 23 040 50 000, projet 2020-19, financé par une affectation des activités de fonctionnement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2304 175**

### **4.11 Resurfaçage de diverses rues 2023**

Attendu que selon les résultats d'auscultation, il y a lieu d'effectuer des interventions de resurfaçage sur diverses rues de Dorval;

Attendu que cinq entreprises ont répondu à l'avis public d'appel d'offres IM2023-05 pour le resurfaçage de diverses rues 2023;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Roxboro Excavations inc. plus bas soumissionnaire conforme à avoir répondu à l'appel d'offres pour le resurfaçage de diverses rues au montant global de 2 885 184,63 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 30 mars 2023.

Imputation : Poste budgétaire 23 040 50 000, projet 2023-05, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2304 176**

### **4.12 Location annuelle de toilettes portatives 2023-2024**

Attendu que la Cité de Dorval veut octroyer un contrat pour les services de location de toilettes portatives pour ses parcs et ses événements annuels entre le 1<sup>er</sup> mai 2023 et le 1<sup>er</sup> avril 2024;

Attendu que la Division des ressources matérielles a fait une demande de prix informelle auprès de quatre entreprises et que trois d'entre elles ont déposé un prix;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

D'émettre un bon de commande à l'entreprise Solutions Environnementales 360 Ltd. 9386-0120 Québec inc., entreprise ayant soumis le plus bas prix, pour la location de toilettes portatives pour un montant global de 23 748,37 \$ TTC, incluant une contingence de 10 %.

Imputation: Poste budgétaire 02-701-53-516

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2304 177**

### **4.13 Location de jeux gonflables pour la Fête nationale et la fête du Canada 2023**

Attendu que le Service des loisirs et culture organise des festivités de la Fête nationale et de la fête du Canada au parc du Millénaire;

Attendu que la location de jeux gonflables fait partie des festivités à chaque année;

Attendu que trois entreprises ont répondu à une demande informelle de prix;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à Mira Amusement, entreprise ayant

soumis le plus bas prix pour la location de jeux gonflables et la supervision de ceux-ci pour la Fête nationale et la Fête du Canada 2023, pour un montant total de 18 002,78 \$ TTC.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 70 450

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2304 178**

##### **4.14 Service d'un enviroconseiller - Ligne verte 2023**

Attendu que la Cité de Dorval désire continuer de faire appel aux services d'un enviroconseiller d'une entreprise spécialisée pour offrir les services de Ligne verte aux citoyens et citoyennes de Dorval pour 2023;

Attendu que les services de la Ligne verte sont offerts aux citoyens et citoyennes de la Cité de Dorval depuis 19 ans;

Attendu qu'un nouveau règlement sur les pesticides est entré en vigueur en mars 2023;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

D'émettre un bon de commande d'achat à l'entreprise Solutions Alternatives Environnement inc. (SAE) pour les services d'un enviroconseiller pour les services de la Ligne verte pour 2023, au montant de 39 942,32 \$ TTC, conformément à son offre de service.

Imputation : Poste budgétaire 02 610 12 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2304 179**

##### **4.15 Fourniture d'un système de vidéoconférence pour les deux nouvelles salles de conférence de l'hôtel de ville**

Attendu que deux nouvelles salles de conférence sont en cours d'aménagement à l'hôtel de ville;

Attendu que les salles seront équipées d'un système de visioconférence pour permettre aux utilisateurs d'accéder facilement et efficacement à une réunion virtuelle;

Attendu que trois fournisseurs, AVI-SPL, PFT et Teknison, ont été invités à fournir un prix pour un système de visioconférence pour les deux nouvelles salles de conférence;

Attendu que deux fournisseurs ont proposé une solution et que celle de AVI-SPL est la plus adaptée aux besoins des usagers et la plus avantageuse en termes de système, de date de livraison et de prix;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser l'émission d'une commande d'achat à l'entreprise AVI-SPL pour la fourniture, l'installation, la configuration des équipements nécessaires pour assurer une bonne intégration de tous les équipements et pour les services d'assistance pour une période d'un an au montant global de 22 688,64 \$ TTC conformément à sa soumission.

Imputation : Poste budgétaire 02-130-50-730

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2304 180**

**4.16 Services de déchiquetage de branches - Verglas du 5 avril 2023**

Attendu que la tempête de verglas du 5 avril 2023 a causé beaucoup de dommages à la canopée urbaine sur l'ensemble du territoire de la Cité de Dorval;

Attendu que des travaux urgents de nettoyage des branches sont requis afin de rétablir la sécurité sur l'ensemble du territoire;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise La Belle Tranche de Bois Urbain, pour un contrat de déchiquetage de branches, pour un montant ne dépassant pas 50 000,00 \$ TTC.

Imputation: Poste budgétaire 02 230 00 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2304 181**

**5.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées**

Est soumise, pour l'information du conseil, la liste des dépenses autorisées, du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023, en vertu de l'article 7.4 du règlement RCM-30-2009.

---

**CM2304 182**

**5.2 Autorisation de dépenses de réclamations**

Attendu que le Service des affaires publiques et du Greffe a procédé à l'étude de diverses réclamations en collaboration avec les services concernés;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des réclamations décrites au rapport de la greffière pour la période du 7 mars au 3 avril 2023 et totalisant 100 \$ non taxable.

Imputation : Poste budgétaire 02 190 00 995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2304 183**

### **5.3 Approbation de virements budgétaires**

Attendu que des virements budgétaires sont requis afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les virements aux postes budgétaires tels que décrits au dossier décisionnel 2023-04-012579.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2304 184**

### **5.4 Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe au 31 décembre 2022**

Sont déposés, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier et le rapport de l'auditeur externe de l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

De prendre acte de ces rapports à être transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi.

---

## **CM2304 185**

### **5.5 Demande d'aide financière - Développement des collections de la bibliothèque**

Attendu qu'il y a lieu de mettre à jour et d'enrichir la collection de prêts et de référence à la bibliothèque;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques autonomes, pour l'année financière 2023-2024;

De confirmer au ministère de la Culture et des Communications l'engagement de la Cité de Dorval à financer la totalité des dépenses prévues pour le développement des collections de la bibliothèque pour 2023, incluant la part correspondant à la subvention qui sera allouée par le ministère; et

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer tous les documents relatifs à cette demande pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2304 186**

### **5.6 Demande d'aide financière au MELCC - Programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS) – Volet 1**

Attendu que la Cité de Dorval s'est engagée à respecter les modalités du guide du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) - Volet aménagements résilients, par la résolution CM2209 428 du 19 septembre 2022;

Attendu qu'après analyse du programme de subvention PRAFI du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), il a été décidé que la demande de subvention PRAFI ne répondait pas aux besoins de la Cité et ne pourra être déposée;

Attendu que le gouvernement du Québec a mis en place un nouveau programme de subvention OASIS qui cadre parfaitement avec la volonté de la Cité de Dorval de rendre son territoire résilient aux changements climatiques, essentiellement en ce qui a trait à la gestion durable des eaux pluviales;

Attendu que la Cité de Dorval a pris connaissance du guide du programme OASIS – Volet 1, de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement, et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière du programme OASIS - Volet 1 pour le projet « La Cité de Dorval : territoire résilient »;

Que la directrice de l'Aménagement urbain soit autorisée à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

Que la Cité de Dorval s'engage à respecter les modalités du guide qui lui sont applicables;

Que la Cité de Dorval s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des dépenses admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2304 187**

### **5.7 Demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du Programme ClimatSol-Plus, Volet 2 - projet « Résidence Harmonie-Dorval »**

Attendu que l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) est à préparer des appels d'offres de services professionnels, pour la réalisation d'une résidence pour aînées (RPA), telle que définie par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS), sur le terrain appartenant à la Cité de Dorval sis au 750, avenue Dawson et portant le numéro de lot 1 523 331 du Cadastre du Québec;

Attendu que le projet vise le développement d'un modèle d'habitation autant orienté sur l'autonomie fonctionnelle et psychologique des résidents que par la recherche de pratiques innovantes en matière de bien-être des aînées;

Attendu que ce projet est d'importance pour la Cité de Dorval en raison du manque criant de ce type d'habitation pour les aînés sur le territoire de la municipalité;

Attendu que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) offre le programme de subvention

ClimaSol-Plus pour la réhabilitation des terrains contaminés qui permettra de réduire le coût de développement du projet;

Attendu que ledit programme spécifie que le demandeur doit être propriétaire du terrain ou obtenir un engagement qu'il le deviendra;

Attendu que la Cité de Dorval appuie et soutient le projet dans le cadre de l'obtention des différentes approbations requises;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

**IL EST RÉSOLU:**

Que le conseil municipal de la Cité de Dorval confirme son appui au projet de construction d'une résidence pour les aînés au 750, avenue Dawson portant le numéro de lot 1 523 331 du Cadastre du Québec;

Que le conseil municipal de la Cité de Dorval confirme par la présente résolution, ses intentions de vendre ledit lot à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la réalisation du projet « Résidence Harmonie-Dorval »;

Que le conseil municipal de la Cité de Dorval autorise l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme ClimaSol-Plus - Volet 2 en lien avec le projet « Résidence Harmonie-Dorval ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2304 188**

### **5.8 Dons et souscription**

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser une assistance financière aux organismes suivants :

- Hockey West Island au montant de 300,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 340.
- Société d'horticulture et d'écologie de Dorval au montant de 1 000 \$ à imputer au poste budgétaire 02 701 50 970
- WIAIH pour 2021-2022 au montant de 4,926 \$ à imputer au poste budgétaire 02 590 30 996
- WIAIH pour 2022-2023 au montant de 4,926 \$ à imputer au poste budgétaire 02 590 30 996.
- Club de Croquet Lachine au montant de 400 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 310

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Le conseiller Pascal Brault vote contre cette motion

---

**CM2304 189****5.9 Projet pilote en matière de prévention auprès de la population inuite - Contribution de la Cité de Dorval**

Attendu que depuis plusieurs années, Action Jeunesse de l'Ouest de l'île (AJOI) et le Centre Ullivik se rencontrent pour identifier les besoins psychosociaux des personnes inuites nouvellement arrivées à Dorval;

Attendu que suite au décès de deux femmes inuites au mois d'août 2022 à Dorval, plusieurs partenaires tel que le SPVM, le Centre d'amitié autochtone, la Cité de Dorval, le MTQ et Ajoï se sont mobilisés pour identifier des solutions en termes de prévention pour la santé et la sécurité de la population inuite se trouvant sur le territoire;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

Que la Cité de Dorval offre une contribution ne dépassant pas 10 000 \$ à AJOI dans le cadre d'un projet pilote de sacs à dos avec bandes réfléchissantes garnis d'items tel que des billets de bus, des cartes et des pamphlets des coordonnées des ressources communautaires à être distribués aux nouveaux arrivants par l'intermédiaire du Centre Ullivik.

Imputation : Poste budgétaire 02 210 00 996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2304 190****5.10 Structure salariale des cadres - Ajustement selon le marché**

Attendu qu'un mandat a été donné à l'UMQ afin d'analyser la structure salariale du personnel cadre à la Cité de Dorval;

Attendu que suite à cette analyse l'UMQ nous a fourni les données requises afin de réévaluer la structure salariale du personnel cadre de la Cité de Dorval;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'approuver la nouvelle structure salariale du personnel cadre apparaissant à la liste confidentielle préparée par le Directeur général et déposée le 17 avril 2023 tel que soumise, le tout rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2304 191****6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2023.**

Est déposé, le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 avril 2023, dont copie a été remise à chaque membre du conseil.

---

## **CM2304 192**

### **6.2 Dépôt du rapport comparatif et liste des permis - Mars 2023**

Sont déposés aux membres du conseil pour information, les documents suivants émis par la directrice de l'Aménagement urbain :

- Liste des permis généraux émis au mois de mars 2023.
  - Rapport comparatif progressif des permis émis pour le mois de mars de 2022 et 2023.
- 

## **CM2304 193**

### **6.3 Plans d'implantation et d'intégration architecturale - Recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2023 : 115, avenue Boylan - 3237, boulevard des Sources - 2052, autoroute Transcanadienne Sud.**

Attendu qu'en vertu du règlement numéro RCM-60C-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur, les demandes relatives aux propriétés ci-dessous sont assujetties à une approbation du conseil municipal;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a statué sur lesdites demandes à sa réunion du 3 avril 2023 ;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme telles que soumises en ce qui a trait aux projets ci-dessous, pour les motifs indiqués au procès-verbal du 3 avril joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

1. Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée - 115, avenue Boylan - RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT
2. Projet d'affichage d'un bâtiment commercial (enseigne attachée et détachée) - 3237, boulevard des Sources - RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT
3. Projet d'affichage d'un bâtiment commercial (enseigne attachée et détachée) - 2052, autoroute Transcanadienne Sud - RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2304 194**

### **7.1 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023**

Attendu que les municipalités locales qui comptent au moins 15 000 habitants sont assujetties à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

Attendu qu'un plan d'action décrivant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les mesures correctives qui seront apportées doit être déposé auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec;

Attendu que le Comité sur l'intégration des personnes handicapées propose un plan d'action pour les années 2022-2023;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De déposer et d'approuver le plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour la période 2022-2023, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2304 195**

### **7.2 Autorisation de signature d'une lettre d'intention d'être codemandeur d'une contestation judiciaire de la loi 96**

Attendu que depuis l'annonce faite par le gouvernement du Québec concernant l'adoption de la *Loi sur le français, langue officielle et commune du Québec* ("Loi 96"), la Cité de Dorval a de sérieuses appréhensions quant à l'impact que cette législation aurait sur les droits linguistiques de ses résidents ;

Attendu que malgré le statut bilingue reconnu de la Cité de Dorval, semblable à celui des autres municipalités, plusieurs dispositions de la Loi 96 qui entreront en vigueur en juin 2023, traitant spécifiquement des municipalités ayant le statut de ville bilingue, auront un impact négatif sur les moyens de fonctionnement de toutes les municipalités concernées et sur la prestation de services d'intérêt public à leurs résidents ;

Attendu que non seulement la loi 96 compromet le statut bilingue des municipalités concernées, qui fait intrinsèquement partie de leur identité culturelle, mais que les dispositions proposées vont bien au-delà des droits linguistiques et portent atteinte aux droits constitutionnels inaliénables qui appartiennent à tous les citoyens du Québec;

Attendu que la Cité de Dorval estime que les dispositions légales suivantes ("articles") sont tout à fait scandaleuses et portent atteinte aux droits des municipalités concernées:

- Art. 6, 14 de la loi 96, ajoutant les articles 13.1-13.2 et 21.1-21.12 de la Charte : Les dispositions qui interdisent aux municipalités de passer des contrats dans une langue autre que le français ou de fournir des services en anglais, sauf s'il s'agit d'un contrat avec une personne/entité résidant à l'extérieur du Québec, sans tenir compte des exceptions prévues par la loi.
- Art. 96 de la loi 96, ajoutant l'article 152.1 : Cette disposition interdit même aux municipalités de statut bilingue d'attribuer un contrat à des entreprises de 50 employés ou plus qui ne satisfont pas à l'exigence de l'OQLF de disposer d'un certificat de francisation valide.
- Art. 111, 114, 115 et 116 de la loi 96 remplaçant les articles 166, 174 et 175 de la Charte : Les dispositions qui permettent à l'*Office québécois de la langue française* (OQLF) d'inspecter et de saisir en tout temps, sans avis préalable, des documents ou du matériel appartenant à tout organisme municipal à des fins de conformité sans mandat.
- Art. 117 de la loi 96 ajoutant l'article 204.31 de la Charte : La disposition permettant au ministre de la Langue française ("ministre") de retenir les subventions gouvernementales si la municipalité ne se conforme pas à l'une des dispositions de la loi 96.
- Art. 117 de la loi 96 ajoutant l'article 204.32 de la Charte : La disposition imposant aux organismes administratifs d'appliquer des mesures disciplinaires contre les employés qui ne respectent pas les obligations linguistiques de la loi 96

Attendu que la Ville de Côte Saint-Luc a demandé à plusieurs cabinets d'avocats un devis détaillant le coût total estimé du mandat d'analyse et de contestation des articles susmentionnés ;

Attendu que le 11 octobre 2022, la Ville de Côte Saint-Luc a accepté la proposition transmise par Grey Casgrain s.e.n.c, un cabinet d'avocats réputé représenté par Me Julius Grey, spécialisé en droit constitutionnel;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

Que la Cité de Dorval accepte de :

1. se joindre à la Ville de Côte Saint-Luc en tant que codemandeur pour contester les articles susmentionnés de la Loi 96, y compris en demandant un sursis à statuer, le cas échéant, et pour une éventuelle contestation sur le fond afin d'éviter les effets préjudiciables et financiers que la Loi 96 aura sur les Municipalités Bilingues ;
2. partager les honoraires et frais juridiques avec la ville de Côte Saint-Luc et les autres codemandeurs, au prorata de la taille relative de la population de chacun des codemandeurs, lesdits honoraires devant être facturés et payés en temps utile ;
3. signer un mandat avec le cabinet d'avocats Grey Casgrain s.e.n.c. pour lui permettre de représenter la Cité de Dorval dans la procédure susmentionnée ;
4. reconnaître que dans un souci d'efficacité et de cohésion dans cette affaire, la Ville de Côte Saint-Luc sera la représentante de tous les co-plaignants dans les communications et instructions avec Grey Casgrain s.e.n.c.

Que le maire ou la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, une lettre d'intention suivant les termes et conditions apparaissant au projet de lettre joint au dossier décisionnel 2023-04-013947 ou tout autre terme ou condition qui sera jugé dans l'intérêt des parties;

Que le maire ou la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout document donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CM2304 196**

**7.3 Désignation du parc du Village**

Attendu que l'aménagement d'un futur espace vert situé à l'intersection du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore et l'avenue Cloverdale est en cours;

Attendu que le concours « nommez votre parc! » s'est déroulé du 22 février au 10 mars 2023 et que plus de 800 citoyennes et citoyens de Dorval y ont participé;

Attendu que l'appellation « parc du Village » a reçu 52,86 % des votes comparativement à 30,88 % des votes pour « parc des Héros » et 16,26 % pour « parc Agathe de Saint-Père »;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

**IL EST RÉSOLU:**

De désigner « parc du Village » l'espace vert localisé sur le lot 1 523 315 à l'intersection du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore et de l'avenue Cloverdale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CM2304 197****8.1 Confirmation de permanence d'un responsable de projets au Service du génie**

Attendu que Monsieur Mathieu Trépanier-Desjardins a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste de responsable de projets au Service du génie;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, à compter du 16 mai 2023, la nomination permanente de Monsieur Mathieu Trépanier-Desjardins au poste de responsable de projets au Service du génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2304 198****8.2 Confirmation de permanence d'un superviseur aqueduc et égouts au Service des travaux publics**

Attendu que Monsieur Simon Hébert a complété à la satisfaction de son supérieur sa période de probation au poste de superviseur aqueduc et égouts au Service des travaux publics;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De confirmer, à compter du 24 avril 2023, la nomination permanente de Monsieur Simon Hébert au poste de superviseur aqueduc et égouts au Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2304 199****9.1 Règlement sur la constitution et la procédure de fonctionnement des comités et des organismes à but non lucratif**

Le conseiller Pascal Brault fait lecture, séance tenante, du préambule et de la proposition suivante :

*« Preamble: At the beginning of our mandate, the new city council signaled the arrival of an open, respectful and transparent dialogue with increase citizens participation. We, city council, were supposed to value listening and dialogue with citizens in decision to build a sense of belonging in a spirit of diversity of opinion, openness and inclusion to the different voices in our community.*

*Personally, when I was a citizen, a family man, a coach, a member of our school committee...coming to City Council was intimidating, questions and requests for information were not answered. And I would go home with the feeling that, as a citizen, I am not respected by the city council. I was a citizen that was involved in many aspect of our community*

*For Many years, a lot of citizens are questioning how public money is given to the aid fund and the golf club (a non-profit organization created under a specific law), citizens' are asking who is giving the money of citizens of Dorval to Fond d'aide et Golf Dorval.*

*Those questions are only a few known examples that illustrate the problems of the city not being enough transparent by refusing to share who are members of the board of directors and what was the procedure for appointing these members...as a city councillor asked who are these members, how were they appointed. . and why is it necessary to go through access to information in order to have this information that should be available to the public...because it is the public's money.*

### *Subject of the Resolution*

*By-law on the constitution and internal management of committees and*

*non-profit organizations such as the assistance fund and the Dorval Golf Club*

*Considering that during the election campaign, all the elected officials made the promise to be transparent by sharing information with the citizens, and to increase citizen participation by listening to citizens concerns, questions letters and memoires.*

*Considering that even, by being elected by the citizens on the basis to become a transparent city council.*

*Considering that it is not acceptable in 2023, that a municipality as important as Dorval, that a city councillor, Pascal Brault, even if he is not in the Action Dorval team, does not have access to the members, the agendas and especially the minutes, the budgets and bank accounts of non-profit organizations in the Dorval community must be accessible to all citizens.*

*Considering that, Councillor Pascal Brault wishes to establish, in a single by-law, the constitution and internal management of the various committees and non-profit organisation of the city Dorval like the Fond d'aide et le Golf Dorval.*

*Considering that it is necessary to follow article 356 of the Cities and Towns Act*

*Considering, Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., c. C-19) must be complied with.*

*THEREFORE, I, Pascal Brault, propose that city Council of Dorval, mandate the Clerk's office to have a By-law on the constitution and internal management of committees and non profit organisation of Dorval such as the Dorval Fond d'aide and the Golf Dorval in order that all information will be public and free access to all and because at the end we, city council have to be transparent when we manage money that belong to citizens of community. »*

Un débat s'en suit.

Les membres du conseil interviennent de part et d'autre.

La greffière et le directeur général apportent des précisions sur le statut des organismes à but non lucratif.

Le conseiller Paul Trudeau fait une proposition d'amendement à l'effet de retirer de la proposition principale, la partie qui concerne les organismes à but non lucratif.

Après interventions de part et d'autre, le maire demande le vote sur les propositions.

La conseillère Nicole Duchastel et les conseillers Trudeau, Le Sage, von Roretz et Leroux votent contre la proposition principale.

La conseillère Nicole Duchastel et les conseillers Le Sage, von Roretz et Leroux votent contre la proposition d'amendement.

La proposition principale et la proposition d'amendement sont :

**REJETÉES À LA MAJORITÉ**

---

## CM2304 200

### 9.2 Résolution demandant de rendre public le rapport de consultation publique de BC2 avant les assemblées des 24 et 25 avril

Le conseiller Pascal Brault fait lecture, séance tenante, de la proposition suivante :

*« Attendu que les municipalités qui font des consultations auprès de leurs citoyens ont intérêt à suivre les 8 règles de l'art constituant un ensemble de principes destinés à encadrer les processus de participation publique pour assurer leur rigueur et leur intégrité selon l'institut du Nouveau Monde, un organisme d'une grande réputation non partisan dont la mission est d'accroître la participation citoyenne à la vie démocratique;*

*Attendu qu'il faut une adéquation entre les objectifs, soit l'inclusion des citoyens dans les changements au plan d'urbanisme durable et dans le choix des outils d'urbanisme, que ce soit le plan particulier d'urbanisme ou un PPCMOI, et le mécanisme de participation lors des consultations, dont le partage du rapport de la firme BC2 qui a été payé par les citoyens, afin que les citoyens puissent enfin poser des questions, proposer des solutions et partager leurs inquiétudes;*

#### 2. Indépendance

*Attendu qu'un exercice de participation publique doit être piloté par une instance crédible et indépendante et que l'instance, soit la Cité de Dorval, doit respecter des règles d'éthique connues de tous lors des consultations, soit de rendre disponible l'information aux citoyens;*

#### 3. Qualité et accessibilité de l'information

*Attendu que l'information fournie aux participants d'un exercice de participation publique doit être partagée, objective, complète, claire, pertinente, gratuite et facilement accessible, et qu'idéalement des résumés doivent être disponibles;*

#### 4. Accès au processus et diversité de participation

*Attendu que toute personne intéressée ou susceptible d'être touchée par le résultat d'une démarche doit y avoir un accès équitable et que la diversité des points de vue et la participation des minorités et des groupes vulnérables doivent être encouragées et facilitées;*

#### 5. Communications adéquates

*Attendu que le public doit être convoqué et informé dans des délais raisonnables et par des moyens susceptibles de l'atteindre et de l'interpeller, et que les participants doivent recevoir toute autre information pertinente à la compréhension du processus;*

#### 6. Clarté des modalités de participation

*Attendu que les modalités de participation doivent être adaptées au public et au contexte, qu'elles doivent être claires et connues dès l'annonce de la démarche, et que la documentation disponible, les modalités d'expression, notamment les droits de parole, les fiches de commentaires, le dépôt et l'audition des mémoires, doivent être partagées;*

#### 7. Prise en compte de la participation dans la décision

*Attendu qu'il est impératif de gérer les attentes des citoyens en précisant d'emblée le degré d'engagement et d'influence qu'ils sont appelés à exercer sur la prise de décision, que les participants doivent savoir ce que l'on attend d'eux, de quelle manière le résultat de leur participation sera pris en compte par les décideurs, et quels sont les moyens de reddition de comptes prévus;*

#### 8. Transparence et suivi

*Attendu que l'instance, donc la Cité de Dorval, doit préciser dans quels délais, sous quelle forme et par quels moyens les résultats de la participation du public seront communiqués et de quelle manière un suivi sera assuré;*

*Que le rapport de la firme BC2 préparé à la suite des consultations publiques en urbanisme soit accessible immédiatement aux citoyens de la Cité de Dorval, que la Cité de Dorval fasse confiance à ses citoyens, que la Cité ait confiance que les citoyens vont utiliser l'information de façon adéquate afin de participer lors des sessions prévues les 24 et 25 avril et que les citoyens soient partie prenante du processus de consultation. »*

La proposition principale telle que soumise, sans la mention « avant les assemblées des dates des 24 et 25 avril », est appuyée par le conseiller Christopher von Roretz.

Des interventions de part et d'autre s'en suivent concernant la portée de la proposition principale.

Suite à ces interventions, le conseiller Pascal Brault amende sa proposition principale afin d'y ajouter la mention « avant les assemblées des 24 et 25 avril »;

Le maire demande le vote sur cette proposition.

La conseillère Nicole Duchastel et les conseillers Trudeau, Le Sage, von Roretz et Leroux votent contre la proposition telle qu'amendée.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

---

## **CM2304 201**

### **9.3 Remerciement aux employés de la Cité pour le travail accompli durant le verglas et les pannes de courant**

Attendu que lors de la semaine passée il y a eu une crise du verglas qui a causé beaucoup de dommages aux citoyens de Dorval et aux infrastructures;

Attendu que nos employés se sont dévoués avec acharnement pour rendre des services à nos citoyens et rétablir la situation le plus rapidement possible;

Monsieur le conseiller Jean-François Leroux propose une motion de remerciements à l'égard de tous les employés de la Cité de Dorval qui se sont grandement dévoués lors de cette crise.

Madame la conseillère Nicole Duchastel appuie la motion de remerciement à l'égard des employés et remercie également les citoyens qui se sont mobilisés et entraïdés ensemble durant la crise.

Le maire et le directeur général interviennent de part et d'autre pour souligner leur appréciation du travail accompli et pour remercier les citoyens qui ont exprimé leur satisfaction à l'égard des services rendus.

Tous les membres du Conseil appuient unanimement la motion de remerciement.

---

## **CM2304 202**

### **10.1 Levée de la séance**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

Que la séance soit et elle est levée à 22h59

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

MAIRE